

Отримано: 18 лютого 2022 р.

Прорецензовано: 1 березня 2022 р.

Прийнято до друку: 3 березня 2022 р.

e-mail: a.rabatel@free.fr

DOI: 10.25264/2519-2558-2022-13(81)-96-103

Rabatel A. Retour sur la définition, les marques syntactico-textuelles et modales du discours représenté narrativisé. *Наукові записки Національного університету «Острозька академія»: серія «Філологія»*. Острог : Вид-во НаУОА, 2022. Вип. 13(81). С. 96–103.

УДК: 811.111'01/01

ORCID: [orcid.org/0000-0001-6554-4728](https://orcid.org/0000-0001-6554-4728)**Alain Rabatel,**  
Professeur,  
Université de Lyon 1**RETOUR SUR LA DÉFINITION, LES MARQUES SYNTACTICO-TEXTUELLES  
ET MODALES DU DISCOURS REPRÉSENTÉ NARRATIVISÉ**

*Cet article revient sur l'analyse du discours narrativisé (DN) – à partir d'un corpus de romans policiers contemporains de l'auteure Dominique Manotti –, selon le cadre théorique des discours représentés, basé sur la disjonction du locuteur et de l'énonciateur et sur la prise en compte des dimensions textuelles et (inter)actionnelles des phénomènes énonciatifs. Le DN est redéfini comme discours représenté narrativisé (DRN) car le discours, attribué à un énonciateur second, est reformulé synthétiquement par le locuteur représentant, focalisant sur l'acte de langage, éventuellement son objet. De ce fait, ses marques énonciatives reposent sur un enchaînement de modalités – le point de vue (PDV) de l'énonciateur second étant sous la visée du PDV du locuteur/énonciateur représentant – et sur le contraste entre le DRN et la narration ou d'autres formes de discours représentés, notamment le discours représenté indirect. L'article distingue ensuite discours narrativisés locutoires et discours narrativisés exprimant plus fugacement la parole intérieure que dans les monologues intérieurs, en raison des nécessités de l'action. L'article conclut en relativisant les analyses de Genette 1972 et 1983, à partir de la mise en valeur du rôle des modalités prises en charge par les énonciateurs des DRN, avec des traces dialogiques de subjectivité partiellement mimétiques, particulièrement fréquentes et diversifiées dans les DRN exprimant la pensée.*

**Mots clés:** Discours représenté, disjonction locuteur/énonciateur, déliaison deixis/modalité, discours représenté narrativisé locutoire, discours représenté narrativisé exprimant des pensées.

**Рабател Ален,**  
Професор,  
Університет Ліон 1**ПОВЕРНЕННЯ ДО ВИЗНАЧЕННЯ, СИНТАКТИКО-ТЕКСТОВИХ  
І МОДАЛЬНИХ МАРКЕРІВ РЕПРЕЗЕНТОВАНОГО НАРАТИВНОГО ДИСКУРСУ**

*Ця стаття присвячена аналізу наративного дискурсу (НД) як теорії репрезентативного дискурсу, що ґрунтується на розмежуванні мовця і оповідача. Аналіз проводиться на матеріалі корпусної лексики сучасних детективних романів Домініки Манотті. До уваги беруться як власне текстові, так і (між)акціональні параметри. Ми звертаємося до визначення НД як до наративного репрезентованого дискурсу (НРД), оскільки мовлення, що належить другорядному оповідачеві, реформується репрезентованим мовцем і фокусується на мовленнєвому акті. Виходячи з цього факту, маркери висловлювання у мовленні ґрунтуються на переплетенні точки зору (ТЗ) другорядного оповідача, що перебуває під впливом ТЗ репрезентованого мовця, і на співставленні між ТЗ та оповіддю або іншими формами репрезентованого дискурсу, зокрема, непрямого репрезентованого дискурсу. У статті розрізняємо також локутивний нарративний дискурс і нарративний дискурс, який представляє внутрішнє мовлення простіше, ніж власне внутрішній монолог. Висновки до статті ґрунтуються на роботах Жерара Женета за 1972 і 1983 роки, з урахуванням модальностей, що беруться до уваги мовцем НДР, та володіють ознаками частково міметичного суб'єктивного діалогізму. Такі ознаки, що висловлюють думку, є частотними та різноманітними у НРД.*

**Ключові слова:** репрезентований дискурс, розрізнення мовець/оповідач, розрізнення дейксис/модальність, локутивний нарративний репрезентований дискурс, нарративний репрезентований дискурс, що висловлює думки.

**Alain Rabatel,**  
Professor,  
University Lyon 1**REVIEW OF THE DEFINITION, THE SYNTACTIC-ENUNCIATIVE  
AND MODAL MARKS OF THE NARRATIVIZED REPRESENTED DISCOURSE**

*This article reviews the analysis of narrativized discourse (ND) – starting from a corpus of contemporary detective novels written by the author Dominique Manotti –, according to the theoretical framework of represented discourses which is based on the speaker/enunciator disjunction and on the consideration of the textual and (inter)actional dimensions of enunciative phenomena. The ND is redefined as narrativized represented discourse (NRD) because the discourse, attributed to a second enunciator, is synthetically reformulated by the representative speaker, focusing on the speech act and, possibly, its object. As a result, its enunciative marks are based on an embedding of modalities – the point of view (POV) of the second enunciator being under the scope of the POV of the representative speaker/enunciator – and on the contrast between NRD and narration or other forms of represented discourse (in particular the indirect represented discourse). Furthermore, the article distinguishes between locutionary narrativized discourse and narrativized discourse expressing inner speech more fleetingly than in inner monologues, due to the necessity of action. Finally, the paper concludes by relativizing Genette's 1972 and 1983 analyses, starting from the enhancement of the role of the modalities assumed by the enunciators of NRDs, with dialogical traces of partially mimetic subjectivity which are particularly numerous and diverse in the NRDs expressing thoughts.*

**Keywords:** Represented discourse, speaker/enunciator distinction, deixis/modality disjunction, locutionary narrativized represented discourse, narrativized represented discourse expressing thoughts.

Je me propose de revenir sur la notion de discours narrativisé qui est la forme la plus contractée de toutes les formes de la constellation des discours rapportés/représentés (DR), la moins mimétique et la moins expressive aussi (Mc Hale 1978, Genette 1972, 1983, Rosier 1999). Ces caractéristiques expliquent que le DN soit considéré comme une sorte de discours indirect : mais cette thèse mérite d'être précisée. Je présenterai d'abord mon cadre théorique, basé sur la disjonction locuteur et énonciateur, la déliaison des centres déictiques et modaux et la notion de point de vue et je caractériserai rapidement mon corpus (1). Je reviendrai ensuite sur les principales caractéristiques syntaxiques et énonciatives (relatives à la deixis) du DN (2). Je m'attarderai enfin (et surtout) sur un certain nombre de caractéristiques énonciatives *et* modales, compte tenu de la déliaison locuteur/énonciateur, qui entraîne une démultiplication des centres modaux et une différenciation de leurs manifestations, dans des DN-locutoires ou des DN-pensées (3)<sup>1</sup>.

## 1. Cadre théorique

### 1.1 Analyse pragma-énonciative

Je m'appuie sur une approche énonciative héritée de Ducrot 1984<sup>2</sup>, distinguant le locuteur (source d'un acte d'énonciation réalisant une parole ou du texte, à l'écrit) de l'énonciateur, défini ici comme source (Rabatel 2005, 2010, 2012a, 2017), ou, à mieux dire, support des points de vue (Rabatel 2018). La distinction est fondamentale pour l'étude des phénomènes dialogiques et polyphoniques dans lesquels opèrent maints points de vue (PDV)<sup>3</sup> qui ne se laissent pas référer à une source locutrice quelconque et qui n'ont même pas l'apparence de discours à l'instar des points de vue perceptuels, des lexies stéréotypées (Rabatel 1998, 2008, 2012c). Autrement dit, c'est à partir de l'étude des choix de référenciation des prédications, de la prise en compte des actes de langage explicites ou sous-jacents et des caractéristiques modales traduites par les choix précédents que l'on peut déterminer si la (ou les) prédication(s) exprime(nt) le PDV du locuteur/énonciateur premier (L1/E1), comme c'est le cas pour les énoncés racontés et pris en charge par le narrateur, ou si elle(s) renvoie(nt) au PDV du locuteur/énonciateur second (I2/e2), à l'instar des exemples à l'instar des exemples (1), (2), notamment, ou encore au PDV d'un énonciateur second (e2)<sup>4</sup> qui ne parle pas, comme c'est le cas notamment des fragments entre doubles crochets ouvrants et fermants dans les exemples (7), (9), ci-dessous ou dans l'exemple (14) cité dans Rabatel 2022b.

### 1.2 Discours représentés, et non rapportés

Voilà bientôt deux décennies, j'ai proposé d'amender la définition du discours rapporté de Rosier (1999 : 125) en lui substituant la notion de discours représenté (DR), soulignant la diversité des manifestations de cette représentation :

- «selon la nature des phénomènes représentés, parole *et/ou* pensée *et/ou* perception ;
- selon la nature du lien entre le discours citant et le discours cité<sup>5</sup> ;
- selon la nature de la représentation du «discours» cité : comme discours de **I2** ou comme point de vue de **e2**, sans que ce dernier n'ait été représenté comme locuteur de son point de vue ;
- selon les formes de prise de distance envers telle ou telle manière de dire *et/ou* de penser *et/ou* de percevoir : distance temporelle, épistémique (perception, inférences, dire d'autrui), axiologique, etc.» (Rabatel 2003a : 73).

Il suffit que L1/E1 convoque dans son propre discours un espace mental autre que le sien, dans le *hic et nunc* de sa profération, pour que le DR ait une consistance linguistique : cela inclut l'expression de pensées, de perceptions référant à un énonciateur non locuteur ou à un locuteur/énonciateur second. Cela dit, si je maintiens l'expression de 'discours', plutôt que de lui substituer celle d'espaces mentaux, c'est par un compromis avec l'usage, et aussi parce que la problématique des discours représentés ne se limite pas aux pensées et aux perceptions, elle intègre aussi les paroles passées, futures ou hypothétiques<sup>6</sup>. Pour insister sur l'importance stratégique de cette notion de représentation, je parlerai ci-après de discours *représenté* direct (DRD), de discours *représenté* direct libre (DRDL), de discours *représenté* indirect (DRI), de discours *représenté* indirect libre (DRIL), de discours *représenté* narrativisé (DRN). En effet, même le DRD le plus fidèle soit-il au *verbatim* des dires de I2 est un dire soumis aux buts communicationnels de L1, qui choisit d'éclairer le discours de I2 en sélectionnant les bornes ouvrantes et fermantes du discours ainsi que le *verbum dicendi* qui oriente son interprétation. Si cette notion de représentation vaut déjà pour le DRD<sup>7</sup>, elle vaut *a fortiori* pour les autres formes de DR.

Une dernière précision méthodologique : compte tenu du choix de mettre l'accent sur l'analyse des modalités explicites ou implicites à la référenciation du DRN et de prendre en compte ses cotextes gauche ou droit, je choisis volontairement de traiter d'un

<sup>1</sup> La dimension modale du DRN est fondamentale. Elle est confirmée par la multiplicité de ses liens avec d'autres formes de DR ; elle permet aussi de distinguer les DRN, notamment les DRN-pensée, des commentaires du narrateur. Ces aspects complémentaires, présentés sous une forme condensée lors de la conférence d'ouverture du 5<sup>e</sup> colloque *Carrefour des sens*, à Lviv, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021, feront l'objet d'une publication complémentaire qui forme un tout avec le présent texte.

<sup>2</sup> Je me sépare toutefois de Ducrot sur la question de l'instance de prise en charge (pour moi l'énonciateur premier en syncrétisme avec le locuteur premier) et sur l'existence de 'sources' internes de (quasi-)prise en charge, en lien avec l'existence de modalités référant aux agents de l'énoncé : voir sur ce point Rabatel 2005, 2009, 2012a, b, Gosselin 2010, Gévaudan 2013.

<sup>3</sup> L'expression PDV, sans la spécification PDV *perceptuel*, est employée au sens le plus large du terme, comme tout énoncé indiquant le PDV de l'énonciateur sur l'objet-de-discours, en sus de sa dénotation. Cette définition est beaucoup plus large que les PDV perceptuels, puisqu'elle concerne toutes les prédications (Rabatel 2012c).

Sans compter les cas où le discours représenté renvoie au seul énonciateur représenté, dans le cadre des PDV sans parole : c'est le cas des PDV perceptuels, des DIL non locutoires, des DDL non locutoires, ou encore des DN non locutoires, qui expriment des pensées reconstruites empathiquement par L1/E1, et non les paroles de I2.

<sup>4</sup> Il est fréquent que les PDV des I2/e2 se superposent aux PDV de L1/E1 (Rabatel 2003a et b, 2008).

<sup>5</sup> J'utilisais alors la terminologie de Maingueneau ; avec le recul, il me semble plus juste et plus cohérent avec le paradigme des DR de parler de locuteurs représentant et représenté, d'autant plus que la notion de citation est polysémique et ne rend pas compte de la diversité des modes de représentation du discours autre (Authier-Revuz 2020 : 360-371), qui comprennent les cas d'autodialogisation confrontant deux univers différents de L1/E1, qu'il s'agisse d'univers spatio-temporels, cognitifs, axiologiques, etc., ce qui inclut les cas d'auto-citation.

<sup>6</sup> Voir les DRD imaginaires, futurs ou hypothétiques : «Tu me dirais <X>», «tu me diras encore : <XXX>», ««XXX», comme dirait l'autre» : même si ces discours n'ont pas été tenus au préalable, ce sont des discours que L1/E1 présente comme émanant d'un locuteur second.

<sup>7</sup> Voir le continuum de Vincent & Dubois 1997 : 63, allant du pôle citation + – citation -. Les exemples cités ci-dessus suivent ce continuum. Voir aussi Marnette 2005 : 44-45.

petit nombre d'exemples, innovants et complexes, étudiés sous l'angle choisi, ce qui implique des analyses linguistiques corrélées à une dimension interprétative sans laquelle l'analyse linguistique purement formelle sous-estimerait les effets produits par la mise en discours.

### 1.3 Présentation du corpus

Le corpus est constitué de romans policiers de D. Manotti<sup>8</sup>, une auteure de romans noirs parmi les plus en vue en France. Il se compose des romans noirs suivants : *Sombre sentier* (désormais *SS*), *À nos chevaux* (*ANC*), *Nos fantastiques années fric* (*NFAF*), *Racket* (*R*), *Marseille 73* (*M 73*). Le statut de ces textes est très particulier, pour le dire en termes de sociologie littéraire d'inspiration bourdieusienne : en tant que romans policiers, ces ouvrages relèvent plutôt de la «production élargie» en direction d'un large public populaire ; mais en tant que romans noirs, ils sont dans une position hybride, se rapprochant de la «production restreinte» emblématique de la «vraie» littérature (Reuter 1981), comme l'illustrent des cas de transfuges passés de la production élargie à la production restreinte, tels Chester Himes ou Simenon.

Travailler sur un corpus littéraire ne va jamais de soi, du moins pour les linguistes qui considèrent que seul l'oral mérite qu'on s'intéresse à lui, au titre du caractère profondément social et collectif de la langue ; ce sont des raisons identiques qui poussent beaucoup de linguistes travaillant sur l'écrit à privilégier les écrits sociaux. S'il est indéniable que les genres de l'oral ou les écrits sociaux offrent un vaste champ d'analyse, il est tout aussi certain que les textes littéraires innovants – c'est le cas de ce corpus – sont susceptibles d'enrichir les typologies et de faire évoluer les modèles théoriques. Il n'y a donc pas lieu, dans le cadre d'un colloque consacré aux carrefours des sens, d'entrer dans une guerre de religion des corpus, ni d'entretenir des suspicions sur des pratiques individuelles de la langue – à supposer que le style se réduise à des usages individuels – : après tout, l'innovation est une forme de variation et participe à l'évolution des langues, comme Sechehaye 1969 : 92-96 l'a dit voilà bien longtemps. Au demeurant, travailler sur tel ou tel corpus n'implique pas (ou ne devrait nullement impliquer) un quelconque désintérêt pour d'autres corpus.

## 2. Analyse du discours représenté narrativisé

### 2.1 Retour sur la définition du DRN

Le DRN est un parent pauvre de l'analyse des DR, comme le confirme entre maints exemples l'ouvrage récent de Germoni & Stolz 2019, dont la plupart des articles consacrés «Aux marges des discours rapportés» porte sur le DRDL, et dans une moindre mesure sur les DRD, DRI et DRIL, mais dont aucun article n'est consacré spécifiquement au DRN<sup>9</sup>. Ce que l'on dénomme tantôt *DN* (selon la terminologie de Genette 1972, 1983), *sommaire diégétique* (selon celle de McHale 1978) ou encore *psycho-récit* (selon celle de Cohn 1978) est un type de DR complexe : le discours de l'autre y est traité comme un événement de parole parmi d'autres et assumé comme tel par le narrateur (Genette 1972 : 190), et, en ce sens, il relève du récit pur (de la diégésis) et non de la mimésis. Il se caractérise par l'évocation d'un acte de parole, par le biais d'un substantif («ses propos», «un thème», «la conversation»), ou d'un verbe locutoire, tels «j'irai lui parler», «je déclinerai sa proposition», «il s'est fait admonester» (Rosier 1999 : 227-228).

Dans sa définition comme dans ses exemplifications les plus fréquentes, le DRN ne va en principe pas jusqu'à entrer dans les détails du contenu de ce qui s'est dit, *a fortiori* ne fait aucun écho aux termes employés par le ou les locuteurs seconds, comme l'indiquent ces trois exemples de Rosier 1999 : 226 :

- (1) Elle, si raisonnable, insultait<sup>10</sup> tout le monde.
- (2) Cigare au bec, il pérorait, à demi avachi sur la table chargée de reliefs de repas.
- (3) Elle répondit n'importe quoi.

Cependant, il existe des DRN qui indiquent le contenu, d'une façon très générale :

- (4) On le disait doriotiste (Aragon, *Les Communistes*, apud Rosier 1998 : 229)

Pour d'aucuns, tels Authier-Revuz 2020 : le DRN repose sur une *spécification minimale suffisamment claire du contenu du dire*. Cela exclurait les trois premiers exemples de la catégorie qui se bornent à un acte de discours général. Mais cet avis n'est pas partagé par la majorité des chercheurs. Ce désaccord sur la définition rejaille sur l'empan syntaxique minimal du DRN, qui peut aller de la lexie ((1)), (2)) à la proposition ((3), (4)), éventuellement à la phrase complexe, comme on le verra en (7). On peut faire l'hypothèse que plus le DRN est long, plus il est sujet à complexité et à hybridité.

D'un point de vue sémantique, le DRN est une forme de DRI – tout comme les reformulations (de Gaulmyn 1983, 1997) – à cela près que le DRN est condensé à l'extrême. D'un point de vue énonciatif, le DRN est considéré généralement une des variantes de DRI, parce que, au plan abstrait de la description formelle des modes du discours autre, en langue, basée sur des traits différentiels, le DRI et le DRN ont en commun de représenter l'objet du dire, de s'attacher à sa signification en usage (et non en mention) et de reposer

<sup>8</sup> Excepté les exemples de la section 2.1, qui illustrent d'un point de vue théorique un cas de figure n'existant pas dans le corpus.

<sup>9</sup> On trouvera cependant des remarques intéressantes sur les relations entre narration et DRN dans Laferrière & Narjoux 2019 : 235-243 et entre DRN et DRI dans Bonhomme 2019 : 438.

<sup>10</sup> Dans tous les exemples, les annotations sont de mon fait : le DRN est souligné, le DRD en italique avec gras, le DRDL est en italique, le DRIL entre crochets ([xxx]), les perceptions représentées des e2 (personnages) entre doubles crochets ouvrants et fermants ([[xxx]]) – signalant leur parenté avec le DRIL –, les fragments en caractères romains gras renvoyant à des commentaires grammaticaux particuliers et ceux entre deux slash (/) à des permutations temporelles concernant la narration pour préciser si le fragment correspond à un premier plan ou à un deuxième plan narratif (Combettes 1992). D'une façon générale, et je me concentrerai ici sur l'analyse des seuls DRN. Pour l'analyse des autres formes, je renvoie à Rabatel 2021 et 2022a. Je reviendrai cependant sur certaines autres formes de DR dès lors que leur prise en compte est importante pour la compréhension des DRN.

sur un ancrage énonciatif unifié dans le locuteur représentant. Les différences de formes entre DRI et DRN apparaîtraient donc au niveau du discours (Authier-Revuz 2020 : 340). Cependant Marnette 2005 : 24 ajoute une autre caractéristique très importante pour mon propos, sur la base de la disjonction ducrotienne locuteur/énonciateur : dans le DR, excepté le DRD, il n'y a qu'un locuteur (et conséquemment une seule deixis indexée sur le locuteur), et deux énonciateurs A et B. Ces deux énonciateurs sont supports de PDV, et donc laissent ouverte la possibilité que bien des formes de DR reposent sur un seul centre déictique *et* sur plusieurs centres modaux. En ce cas, l'énonciateur A coïncide avec le locuteur citant (soit, dans ma schématisation, au PDV représentant de L1/E1) ; quant à l'énonciateur B, il renvoie au PDV représenté d'un énonciateur second non locuteur (autrement dit e2, selon ma conceptualisation). Comme on le verra plus loin, cette distinction est capitale, dès l'analyse des DRN locutoires, puisque les actes de parole sont toujours sous la visée de L1/E1 ; elle est encore plus importante pour rendre compte de la coexistence possible de deux centres modaux (E1 et e2), car il peut y avoir des PDV représentés sans parole, donc sans deixis seconde, comme je le montrerai dans une publication complémentaire (Rabatel, 2022b).

D'un point de vue sémantico-pragmatique, si la plupart des DRD, DRDL et DRIL renvoient plutôt à des discours individuels – bien qu'ils puissent aussi référer à des discours collectifs<sup>11</sup> –, en revanche, le DRI comme le DRN renvoient indifféremment (c'est-à-dire sans effets stylistiques particuliers) à des discours individuels ou collectifs (voir Rabatel 2003b : 53, exemple (14)). On est même tenté de dire que le DRN, plus encore que le DRI, est la forme qui se prête le mieux au rapport de discours collectifs présentés de façon extraordinairement condensée pour bien d'innombrables raisons : parce que la multiplicité des échanges serait trop complexe, ou gênante (pour la face de E1 ou de e2), à entrer dans le détail ; parce que le DRN présente fondamentalement l'avantage de caractériser la nature générale des échanges<sup>12</sup>, et à ce titre, d'orienter et de faciliter la compréhension des échanges suivants, soit sous d'autres types de DR, comme on le verra dans certains exemples et dans Rabatel 2022a, soit encore par les commentaires qui permettent à L1 de présenter globalement son PDV sur le PDV de e2. Sous cet aspect, le DRN joue un rôle de guidage cognitif analogue à celui du thème titre d'une description par rapport aux parties qui détaillent le tout (aspectualisation et assimilation) ou à celui de la formulation de la thèse générale d'une argumentation à laquelle se rattachent arguments subordonnés et exemples. Toutes ces raisons – dont la liste est loin d'être exhaustive – sont encore plus prégnantes lorsqu'il s'agit de représenter les contenus et enjeux de discours collectifs, encore plus complexes à gérer qu'un discours individuel.

Le DRN doit-il toujours rapporter/représenter des propos passés, déjà formulés ? La plupart des exemples de DRN dans la littérature qui lui est consacrée sont de cette sorte. Mais, de même que le DRD peut concerner des propos futurs ou hypothétiques, rien ne s'oppose à ce que le DRN concerne des propos à venir :

(7) Une fois le petit déjeuner avalé, Daquin s'allonge /s'allongea/ sur le canapé, les pieds en l'air, Europe 1 en bruit de fond. *Deux heures devant lui. Réfléchir.* [[Soleiman tourne un peu dans la maison avant de s'en aller, Daquin ne le voit plus et ne l'entend plus]]<sup>13</sup>.

**Kashguri. Un entretien. Pas encore un interrogatoire. Déjà un combat ? Non, plutôt faire connaissance. Je sais trop peu de choses pour l'affronter.**

J'ai cinq personnages. : Sobesky, VL, Kashguri, Anna Beric et Baker. Ils sont tous dans la course. Je ne sais pas dans quel ordre. Et je ne connais même pas les rapports qu'ils entretiennent entre eux. (Manotti, SS : 165)

En (7), Daquin imagine la forme qu'il donnera à sa première rencontre avec un suspect, puissant, contre lequel il n'a pas encore suffisamment de preuves : d'où sa prudence dans l'envisagement de la rencontre, qui sera un simple «entretien» informel, stratégie qui se trouve explicitée par les commentaires (graisés) qui suivent les deux premières occurrences très elliptiques du DRN, qui pourraient être reformulées plus explicitement ainsi, en réponse à l'injonction antérieure : «Réfléchir» :

(7') Je dois Réfléchir. [...] Qu'est-ce que dirais à Kasghuri ? Je vais présenter ma prise de contact comme un entretien, pas déjà comme un interrogatoire.

En d'autres termes, la succession des phrases verbales (simples) ou averbales du DRN traduisent les linéaments d'une pensée qui avance, dans un cadre auto-dialogique où l2/e2, Daquin, dialogue avec lui-même

<sup>11</sup> Exemple de DRD collectif :

(5) À gauche, la justice est d'abord équité : elle veut les hommes égaux, non seulement en droit mais en fait. Aussi se fait-elle [la gauche] volontiers réparatrice et égalitariste. Sa maxime serait : «À chacun selon ses besoins» [...] À droite, la justice est plutôt conçue comme une sanction ou une récompense. L'égalité des droits suffit, qui ne saurait annuler l'égalité des talents et des performances. [...] Aussi se fait-elle volontiers élitiste ou sélective. Sa maxime serait : «A chacun selon ses mérites.» (Comte-Sponville *Dictionnaire philosophique*, article «Droite/Gauche», PUF, 2001 : 188)

Exemple de DRDL collectif : v. *infra* (8), les fragments en italique.

Exemple de DRIL collectif :

(6) Il me fallut quarante-huit heures pour arriver à Nice, par le train des permissionnaires. Le moral de ce train bleu horizon était au plus bas. [C'était l'Angleterre qui nous avait entraînés là-dedans, on allait se faire mettre jusqu'au trognon, Hitler était un type pas si mal que ça qu'on n'avait pas compris et avec qui on aurait dû causer, mais il y avait tout de même un point clair dans le ciel : on avait inventé un nouveau médicament qui guérissait la blennorragie en quelques jours.] (Gary, *La promesse de l'aube* (1960) Folio 1973 : 262)

<sup>12</sup> Voir les analyses qu'Authier-Revuz 2020 : 206-22, 242 consacre à la catégorisation des discours autres.

<sup>13</sup> Le fragment entre doubles crochets ouvrants et fermants correspond vraisemblablement, en contexte, à un PDV perceptuel du Daquin, qui observe de loin le comportement de son amant, Soleiman, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que, ce dernier étant parti, «il ne le voit plus et ne l'entend plus». La forme négative, réitérée, présuppose en effet que Daquin voyait et entendait Soleiman auparavant, et confirme qu'il s'agit bien d'un PDV de l'énonciateur second personnage, et non d'un strict commentaire objectif du narrateur.

## 2.2. Des marques du DRN

Les marques ouvrantes ou fermantes du DRN, en l'absence de tout marquage typographique, reposent sur le contraste entre le DRN, ce qui le précède et ce qui le suit. Ce changement est le plus nettement marqué dans le genre narratif, et, plus spécifiquement, dans les récits en troisième personne, en régime de narration hétéro-diégétique au passé. Dans ce cadre, les paramètres de l'énonciation de L1/E1 relèvent de l'énonciation historique, ceux de L2/e2, de l'énonciation de discours. Bien évidemment, ces frontières sont moins nettes lorsque la narration adopte une énonciation personnelle, avec le passé composé, et plus encore avec le présent, comme «s'allonge» (= s'allongea), en (7) et la dernière phrase de (8), les deux exemples illustrant le fait que l'on n'a pas toujours dans un co-texte étroit les deux bornes ouvrantes et fermantes. Dans tous les cas, la prise en compte de ce contraste plus ou moins nettement marqué implique qu'on ne se contente pas de citer seulement des DRN sans leur contexte comme dans les exemples (1) à (4).

Si donc l'on tient compte du contexte, les bornes ouvrantes et fermantes sont purement contrastives et correspondent soit à des fragments de narration, soit à d'autres formes de DR. Ainsi (8) est scandé par des alternances DRN + DRDL + DRN + DRDL + narration :

(8) Finally the consensus is reached. One can cogitate long on the melons if the occasion presents itself, but, of course, no deaths. The decision is therefore taken to form small groups of valiant citizens to shake a little all the melons who will frequent the Saint-Joseph hall. The gauchists, on the other hand, do not occupy themselves, the students in medicine will take charge. They know each other, they have the habit. Il est temps maintenant de passer au couscous. (Manotti, M 1973 : 160-161)

Quant aux marques internes du DRN, elles reposent fondamentalement sur les trois caractéristiques qu'il partage avec le DRI, selon Authier-Revuz 2020. Mais l'analyse est malaisée, quand les marques sont réduites à peu de choses. Si l'on s'en tient à la définition, la seule mention de l'acte locutoire, le plus souvent spécifiée dans sa nature ou son objet («des pourparlers», «une engueulade», «une discussion orangeuse»), éventuellement complétée par de rares éléments de contenu, offre peu de prise à la recherche de marques énonciatives ou subjectives relatives à la façon dont les locuteurs envisagent les choses. Cependant, de telles marques existent, même si elles sont discrètes et médiates, nichées dans la voix du locuteur citant. Dans l'exemple (8), le DRN est annoncé par des noms dont le sémantisme indique une activité de parole, en position initiale «consensus», «décision». Si le contenu du «consensus» est donné par le DRDL suivant, il n'en va pas de même pour le deuxième DRN, puisqu'il spécifie le contenu de la «décision» dans le DRN lui-même : «faire des petits groupes de vaillants citoyens pour secouer un peu tous les melons qui se risqueront à fréquenter la salle Saint-Joseph». Le DRN comprend des termes de subjectivité, avec l'emploi récurrent du pronom personnel inclusif «on», la marque d'acquiescement mise à distance («mais, d'accord, pas de morts»), avec des axiologiques positifs ou franchement injurieux («vaillants citoyens», vs «tous les melons<sup>14</sup>») ; de plus, les melons sont présentés comme un groupe unique, indifférencié, et en forte opposition axiologique au groupe des «vaillants citoyens», qui n'hésitent pas à affronter l'ennemi ; enfin la formulation euphémistique «secouer un peu» va de pair avec une inversion des responsabilités : car ceux qui seront «secoués» l'auront mérité, puisqu'ils auront «pris le risque» de venir narguer les «bons Français». On est donc devant des marques de DRN comprenant des caractéristiques inédites par rapport aux analyses de Genette et à ses gloses de McHale : ce dernier citait 7 degrés de mimétisme des discours rapportés, en commençant par le degré zéro de mimétisme du DN. Je cite Genette 1983 : 38, en me bornant aux deux premiers degrés.

1. Le «sommaire diégétique» qui mentionne l'acte verbal sans en spécifier le contenu [...] : «Marcel parla à sa mère pendant une heure.»

2. Le «sommaire moins purement diégétique», spécifiant le contenu : «Marcel informa sa mère de sa décision d'épouser Albertine.» (Genette 1983 : 38)

Or l'exemple (7) montre que la succession des phrases du DRN traduit un dialogue interne mimétique qui agite Daquin. De même, l'exemple (8) confirme que le DRN est en capacité de comporter des mentions des discours ainsi condensés dans la voix de L1/E1, d'idéologèmes, de formules, de stéréotypes, bref des traces de mimétisme qui se prêtent autant à une évocation en usage *qu'en mention*. Il est possible aussi que le DRN reprenne des stylèmes, pour les mêmes raisons, et on peut s'interroger sur la possibilité qu'il inclue également des traits idiolectaux, même si le cumul de l'usage et de la mention s'explique davantage dans le cas des énoncés collectifs doxiques que dans celui des énoncés particularisants. Cette donnée invite à traiter de la dimension modale attachée au locuteur représenté source du DRN ou à l'énonciateur représenté support du DRN.

## 3. Du rôle des modalités dans le DRN

L'importance de la question modale dans le DRN, souvent sous-estimée, est pourtant décisive pour son interprétation. Ce rôle apparaît en (9), sous une forme en apparence paradoxale<sup>15</sup>, car il y a une différence avec les exemples cités par Rosier : «ne pas entendre» n'est pas un verbe de locution, mais un verbe d'écoute. Mais «décider de ne pas entendre», avec sa charge intentionnelle, sous-entend une volonté de ne pas entendre *pour n'avoir pas à répondre* et, en contexte, n'avoir pas à se fâcher plus que nécessaire. En effet, le Gros Marcel est un syndicaliste influent à l'Évêché<sup>16</sup> comme à la mairie de Marseille. Or il doit faire de sévères remontrances

<sup>14</sup> L'expression est une métaphore fréquente du discours raciste pour parler des Maghrébins dont la peau est basanée par le soleil.

<sup>15</sup> Comme Rosier 1999 : 227 le signale, il arrive que des verbes sous forme négative indiquent même une absence de discours tels «ne pas répondre rien», «dire non», «dire que non» : ce sont cependant des DRN car ils ouvrent possiblement «un espace discursif 'intérieur'» (Ibid.). Sullet-Nylander 2004 : 390 analyse un exemple analogue, «M. Antonioni s'est refusé à toute déclaration» (*Libération*, 10 juillet 2001), qu'elle ne considère pas comme DRN en l'absence d'activité locutoire. L'argument est recevable, mais il faudrait voir le co(n)texte, qui permettrait de préciser si le refus de parler correspond à une déclaration intentionnelle minimale (= «je refuse de dire quoi que ce soit sur cette question», «Je ne ferai aucune déclaration»), donc à un DRN, ou si, au contraire, il s'agit d'un commentaire de L1/E1 équivalent à une paraphrase du type : «M. Antonioni s'est montré hostile à toute déclaration» : v. la discussion de la section 2 de Rabatel 2022).

<sup>16</sup> Ainsi est surnommé le commissariat central, occupant les locaux de l'ancien évêché. La cogestion de la mairie, puis de la Communauté

à un policier dont le racisme est notoire, Picon, sans trop se fâcher avec lui car ce dernier a une certaine aura sur des collègues racistes, comme lui.

(9) – [...] Il se passe des choses dans ta ville, Picon, tiens-toi au courant.

?[[Picon se tait et fait la gueule.]]<sup>17</sup> *Le Gros Marcel me le paiera un jour*. Un anonyme, dans le groupe :

– Il se passe peut-être des choses en ville, mais pas toujours bien propres. Si on tolère des manifestations de Nord’Af<sup>18</sup> maintenant... Ils vont finir par se croire chez eux, et nous, on n’est plus chez nous.

*Le Gros Marcel décide de ne pas entendre*. (Manotti, *M* 1973 : 185)

Le verbe «décider de» exprime une modalité boulique (le désir de ne pas se fâcher davantage), et, en arrière-plan (voir Gosselin 2015), une modalité déontique (tu ne dois pas te fâcher, donc tu dois faire comme si tu n’avais pas entendu). Il n’y a donc pas forcément besoin de qualificatifs, d’adverbes fortement axiologisés, pour faire entendre un PDV, le choix des mots, même les plus apparemment neutres, est significatif, en contexte. Dans les deux cas, les modalités sont imputables à l’énonciateur e2, et non à L1/E1, ce qui confirme qu’il est utile de prendre en compte, au-delà du contenu sémantique des noms et verbes indiquant une activité de parole ou une ouverture vers un espace intérieur, les valeurs modales liées aux verbes (temps, modes, aspect) et aussi les scénarios modaux sous-jacents au lexique nominal<sup>19</sup>, tout particulièrement, auxquelles s’ajoutent des valeurs modales axiologiques et appréciatives liées aux adjectifs, aux adverbes, les modalités aléthiques et épistémiques étant essentiellement liées aux modalités de phrase. Et, par dessus tout, il est capital de s’interroger pour savoir si les modalités renvoient à L1/E1, à un énonciateur second, voire si elles sont partagées par les deux (et partageables éventuellement avec le récepteur de l’énoncé).

Dans les exemples (7) et (9), les modalités sont reliées aux agents de l’énoncé, énonciateurs qui ne parlent pas, mais sont néanmoins supports de PDV et ont éventuellement parlé auparavant (7). Il est bien évidemment possible que la modalité rapportée aux énonciateurs seconds ou aux locuteurs/énonciateurs seconds soit aussi, en sus, rapportée au locuteur/énonciateur premier. Ainsi en (10) :

(10) Santoni se bat /se battait/ avec les bandes des écoutes téléphoniques des ballets Aratoff. Quelques conversations sans intérêt. La dondon a téléphoné à sa mère. M. Bernachon organise une partie de bridge pour le week-end. Et puis trois coups de fil de M. Bernachon en Thaïlande, en anglais. Et une longue conversation de Mme, apparemment orageuse, avec un interlocuteur de Munich. En allemand. Santoni ne comprend /comprendait/ ni l’anglais ni l’allemand. (Manotti, *SS* : 73)

Le DRN est enchâssé par deux fragments de narration, plus vraisemblablement des fragments descriptifs/explicatifs de second plan, comme le confirme le test de permutation, si l’on transpose l’extrait au passé : les présents sont remplacés par des imparfaits, non par des passés simples. La modalité appréciative («conversations sans intérêt») renvoie au jugement de l’énonciateur e2, le policier Santoni. Le commentaire final fait écho à la phrase initiale : on comprend ainsi que si Santoni «se bat», c’est parce qu’il ne parle ni l’allemand ni l’anglais et qu’il doit donc faire des efforts pour comprendre ce qui se dit ou deviner (ainsi de la conversation «apparemment orageuse»). Ces explications ont une modalité aléthique concernant un vrai objectif (quand on ne parle pas une langue il est obligatoire qu’on ne la comprenne pas) : le jugement final est pris en charge par L1/E1, puisqu’il apparaît dans la narration. Et de même pour le jugement initial. Cela dit, e2 partage aussi la modalité aléthique du jugement final, car il n’ignore pas ses lacunes linguistiques. Et l’on peut par une rétro-lecture se demander si le jugement initial ne concerne pas e2 également : parce que même sans savoir qu’il va écouter des échanges en langue étrangère, il sait par expérience qu’il va devoir lui falloir beaucoup de courage pour écouter longtemps des «conversations sans intérêt» avant de trouver d’éventuels renseignements intéressants pour son enquête.

En définitive, compte tenu de l’absence de marques syntaxiques et typographiques dans le DRN, le choix théorique qui paraît le plus approprié pour son analyse est le cadre pragma-énonciatif, qui nécessite de prendre en compte, outre la référenciation du DRN, la place et la fonction du DRN dans le texte<sup>20</sup>. Ce cadre théorique se justifie d’autant plus que le DRN va souvent de pair avec d’autres formes de DR (Rabatel, 2022).

Je conclurai enfin en revenant sur les acquis de l’analyse :

– Oui le DRN est diégétique. Faut-il en conclure qu’il ne serait pas mimétique ? Oui, si l’on considère que mimétique renvoie seulement aux DRD. Mais tous les DR présentent des degrés de mimétisme, contrairement à ce que dit MacHale : ainsi, un DRD

---

urbaine avec les représentants du syndicat FO (Force ouvrière) est un phénomène bien connu qui dure depuis 1960, sous la mandature de Gaston Defferre. Voir l’article de Paul Molga paru dans *Les Échos* le 12 février 2014, «Comment FO a fait main basse sur Marseille».

<sup>17</sup> Le point d’interrogation devant les doubles crochets indique que l’analyse du fragment en termes de PDV perceptuel représenté est, sinon discutable, du moins complexe : une première hypothèse, basée sur le fragment qui précède, est que ce fragment dénote un PDV du Gros Marcel qui observe les réactions de son engueulade sur Picon. Mais une deuxième hypothèse, basée sur la suite du texte, serait que le fragment correspond au PDV des collègues de Picon qui guettent ses réactions, avant de le défendre dans le DRD suivant. Une troisième hypothèse serait que le fragment indique un énoncé objectif du narrateur. L’hypothèse, peu probable en contexte, n’exclut pas des PDV croisés des personnages, les uns et les autres étant attentifs aux réactions de Picon. Ces deux hypothèses sont d’ailleurs confirmées par le DRDL de Picon lui-même, qui évoque ses pensées, lesquelles doivent se lire plus ou moins sur son visage, vu le caractère dramatique de la scène, auquel nul n’est indifférent

<sup>18</sup> Abréviation raciste de Nord-Africains ; cf. «melons», en (8), et «bougnoles», en (16), dans Rabatel 2022.

<sup>19</sup> Bien des lexies dénotant une activité de parole orientent vers des thèmes, des dispositions des locuteurs, des formes d’engagement propres à ces mêmes activités et influent sur le choix et la répartition des modalités essentielles ou d’arrière-plan : le locuteur d’une déclaration d’amour n’est pas dans les mêmes dispositions que s’il se prépare à une négociation, à un entretien d’embauche, à écrire ou prononcer un sermon, à lancer une admonestation. Des valeurs modales d’arrière-plan peuvent dépendre d’autres paramètres, le caractère public ou privé de la prise de parole, la présence d’éventuels tiers, le caractère initiatif ou réactif de la prise de parole, etc.

<sup>20</sup> C’est aussi le choix de Sullet-Nylander 2004, même si elle ne se réclame pas d’une analyse en termes de PDV.

surchargé de subjectivèmes est très mimétique, mais si les subjectivèmes sont peu présents, il l'est déjà moins. Le raisonnement est identique pour les autres DR (Rabatel 2008/2021 : 440-446) : moins diégétiques par leur fonctionnement syntactico-énonciatif, il suffit pourtant qu'ils comprennent des mentions pour que le degré de subjectivité et de mimétisme augmente, dans un cadre diégétique. Le DRN est assurément la forme de DR la moins mimétique, mais cela ne signifie pas qu'il ne puisse pas comprendre des traces discrètes de mimétisme. De surcroît, qu'entend-on par subjectivité ? Celle-ci ne se réduit pas à la seule présence de subjectivèmes lexicaux, car la syntaxe elle-même peut être subjective, même en leur absence, par exemple dans des questions rhétoriques, des hyperassertions, des constructions segmentées, des ruptures de construction, etc., (Bally 1913). À partir de là, un DRN un tant soit peu développé, dans les limites de sa dimension diégétique, exprime une subjectivité ancrée tantôt dans le lexique, comme en (6), tantôt dans la syntaxe comme en (8), et, dans tous les cas, par le fait que les valeurs modales ancrées dans le lexique ou la syntaxe sont référées au PDV de l'énonciateur second.

– Oui, les DRN condensent l'activité de parole ; mais ils condensent aussi l'expression de la pensée ; ces manifestations peuvent être réduites tantôt à une lexie ((1)), parfois un peu plus expansées, dans une prédication formant une phrase simple, comme le premier DRN de (8), dans deux prédications, deux ou plusieurs phrases successives ((7), (10)).

– Oui, le DRN est une sorte de DRI : mais cette formulation dit à la fois trop et trop peu : le DRN est une sorte de DRN pour les DRN-locutoires, comme (1) ou (2), dans lesquels le DRN, comme le DRI, est rapporté avec la deixis du locuteur représentant, laquelle va de pair avec sa visée modale. En revanche, pour les DRN représentant sous une forme condensée des pensées intérieures (DRN-PI), comme (7) ou (9), il faut préciser les relations entre DRI et DRN, surtout pour les DRN-PI qui représentent les pensées intérieures dans des énoncés sous la présence exclusive de la deixis de L1/E1, alors que co-existent au moins deux centres modaux et deux supports de prise en charge différents. En d'autres termes, il semble que ce ne sont pas les mêmes moyens qui sont sollicités. Mais pour répondre plus sûrement à ces questions, il faut encore poursuivre l'analyse des valeurs modales du DRN, dans un cadre textuel/discursif. Ce sera l'objet du deuxième volet de cette investigation (Rabatel 2022b)<sup>21</sup>.

### Références bibliographiques:

#### Sources primaires

1. MANOTTI Dominique, 1995, *Sombre Sentier*, Paris, Seuil.
2. MANOTTI Dominique, 1999, *À nos chevaux*, Rivages Noir.
3. MANOTTI Dominique, 2001, *Nos fantastiques années fric*, Paris, Payot.
4. MANOTTI Dominique, 2018, *Racket*, Paris, Les Arènes, col. Equinox.
5. MANOTTI Dominique, 2020, *Marseille 1973*, Paris, Les Arènes, col. Equinox.

#### Sources secondaires

6. AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 2020, *La représentation du discours autre*, Berlin, Boston, De Gruyter.
7. BALLY Charles, 1913, *Le Langage et la vie*, Genève, Ater.
8. BONHOMME Marc, 2019, «Formes louches de discours rapporté» dans la littérature argotique récente. L'exemple d'Alphonse Boudard», in GERMONI Karine & STOLZ Claire, *Aux marges des discours rapportés*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan, 433-449.
9. COHN Dorrit, 1978, *Transparent Minds, Narrative Modes for Presenting Consciousness in Fiction*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
10. COMBETTES Bernard, 1992, *L'organisation du Texte*, Metz, Publications du CELTED, Université de Metz.
11. DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
12. GAULMYN Marie-Madeleine de, 1983, *Les verbes de communication dans la structuration du discours, Essai sur la réflexivité du langage*, Thèse d'état.
13. GAULMYN Marie-Madeleine de, 1997, «La genèse des marques formelles du discours rapporté dans le texte écrit», *Modèles linguistiques XVIII*, fasc. 1, 53-73.
14. GENETTE Gérard, 1972, *Discours du récit*, 3, Paris, Le Seuil.
15. GENETTE Gérard, 1983, *Nouveau discours sur le récit*, 3, Paris, Le Seuil.
16. GERMONI Karine & STOLZ Claire, 2019, *Aux marges des discours rapportés*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan.
17. GÉVAUDAN Paul, 2013, « Les rapports entre la modalité et la polyphonie linguistique », in GÉVAUDAN Paul, DETGES Ulrich & ATAYAN Varham (dir.), *Modalität und Polyphonie. Modalité et polyphonie. Modalidad y polifonía*, Tübingen, Stauffenburg, 39–59.
18. GOSSELIN Laurent, 2010, *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam, New York, Rodopi.
19. GOSSELIN Laurent, 2015, « De l'opposition *modus/dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CX-1, p. 1-50.
20. LAFERRIÈRE Aude & NARJOUX Cécile, 2019, «D'un discours à l'autre dans *Continuer de Mauvignier*», in GERMONI Karine & STOLZ Claire, *Aux marges des discours rapportés*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan, 227-244.
21. MC HALE Brian, 1978, «Free Indirect Discourse : A Survey of Recent Accounts », *PTL : A Journal for Descriptive Poetics and Theory of Literature*, 3-2, 249-287.
22. MARNETTE Sophie, 2002, «Aux frontières du discours rapporté», *Revue Romane*, 37-1, 3-30.
23. MARNETTE Sophie, 2005, *Speech and Thought Presentation in French: Concepts and strategies*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company.
24. RABATEL Alain, 1998, *La Construction textuelle du point de vue*, Lausanne, Paris, Delachaux et Niestlé.
25. RABATEL Alain, 2001, «Les représentations de la parole intérieure. Monologue intérieur, discours direct et indirect libres, point de vue», *Langue Française*, 132, 72-95.
26. RABATEL Alain, 2003a, «Les verbes de perception en contexte d'effacement énonciatif : du point de vue *représenté* aux discours *représentés*», *Travaux de linguistique*, 46, 49-88.
27. RABATEL Alain, 2003b, «L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation», *Estudios de Lengua y Literatura francesas*, 14, 33-61.
28. RABATEL Alain, 2005, «La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue», *Marges linguistiques*, 9, 115-136 (disponible sur le site de *Texto* !).
29. RABATEL Alain, 2008 (2<sup>e</sup> édition, 2020), *Homo narrans. Pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit. Tome 1. Les points de vue et la logique de la narration. Tome 2. Dialogisme et polyphonie dans le récit*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
30. RABATEL Alain, 2009, «Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée», *Langue française*, 162, 71-87.

<sup>21</sup> L'ensemble ayant été présenté sous une forme condensée lors de la conférence d'ouverture du 5<sup>e</sup> colloque *Carrefour des sens*, à Lviv, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021.

31. RABATEL Alain, 2010, «Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs. Des voix et des points de vue», in COLAS-BLAISE Marion, KARA Mohamed, PERRIN Laurent & PETITJEAN André (dir.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Metz, Ceted, Université de Metz, 357-373.
32. RABATEL Alain, 2012a, «Les relations Locuteur / Enonciateur au prisme de la notion de voix», in DUCARD Dominique, DUFAYE Lionel & GOURNAY Lucie (éds.), *Les théories énonciatives aujourd'hui : un demi-siècle après Benveniste*, Paris, Ophrys, p. 207-226.
33. RABATEL Alain, 2012b, «Sujets modaux, instances de prise en charge et de validation», *Le Discours et la langue*, 3-2, 13-36.
34. RABATEL Alain, 2012c, «Positions, positionnements et postures de l'énonciateur», *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 56, 23-42.
35. RABATEL Alain, 2012d, «Enonciateur, sujet modal, modalisation et modalité», in MAURY-ROUAN, Claire (éd.), *Regards sur le discours. Hommages à Robert Vion*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 55-72.
36. RABATEL Alain, 2017, *Pour une lecture linguistique et critique des médias. Éthique, empathie, point(s) de vue*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
37. RABATEL Alain, 2018, « L'énonciation culiolienne et la production du fictif », in BEDOURET Sandrine & COPY Christine (éds.), *L'épilinguistique sous le voile littéraire. Culioli et la TO(P)E*, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 115-136.
38. RABATEL Alain, 2022a, «L'intrication des discours représentés et de la narration dans les romans noirs de Dominique Manotti», *Le Français moderne*, vol. XC, t. 2, 239-263.
39. RABATEL Alain, 2022b, en lecture, «Des relations textuelles entre les discours narrativisés et les autres formes de discours représentés et de la distinction entre discours narrativisés exprimant des pensées et narration des états intérieurs », *Romanica Wratislaviensia*, 69.
40. REUTER Yves, 1981, « Le champ littéraire : textes et institutions », *Pratiques* 32, 5-31.
41. ROSIER Laurence, 1998, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot.
42. SÉCHEHAYE Albert [1933] 1969, «La pensée et la langue, ou comment concevoir le rapport organique de l'individuel et du social dans le langage», *Journal de Psychologie*, 1933, repris dans PARIENTE Jean-Claude (éd.), *Essais sur le langage*, Paris, Éditions de Minuit, 69-96.
43. VINCENT Diane & DUBOIS Sylvie, 1997, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit blanche éditeur.